

**Anciennes Franchises**  
de la  
**Paroisse de *Benest* (Charente)**<sup>1</sup>  
**MM. A. et H. R. Du Vignaud**

*Benest*<sup>2</sup>, canton de *Champagne-Mouton* et autrefois en *Poitou* comme presque tout ce canton, est un très vieux bourg assis sur un des plateaux qui forment la rive gauche de la *Charente*, à quelques cents mètres des prairies où cette rivière traîne ses eaux tranquilles.

Ses potiers fabriquent de temps immémorial de grands vases hémisphériques, de 0.80m à 0.95m de diamètre, auquel un procédé spécial de cuisson donne une couleur grise et un aspect très singulier de fonte de fer, et qui, sous le nom de "ponnes", se répandent dans toute la région où on les emploie comme cuves à lessive. Les deux grandeurs usuelles se différencient par leurs décors en relief, immuables pour chacune d'elles, et dont le dessin très archaïque dénote une tradition qui se perpétue certainement de génération en génération d'artisans depuis les "figuli" Gallo-Romains<sup>3</sup>.

Dès une époque reculée les moines de *Charroux* y fondèrent un prieuré<sup>4</sup> autour duquel le village se bâtit peu à peu en se substituant à la bourgade antique, et pendant tout le Moyen Age il ne fut qu'une dépendance de l'Abbaye. Le prieur était seigneur temporel de la paroisse et sa justice relevait par appel de celle de l'abbé; plus tard ce prieuré fut annexé à l'office claustral du chambrier de l'Abbaye qui en jouissait encore au XVI<sup>e</sup> siècle "outre le produit de son office et sa pension au couvent"; bien qu'il fût affermé alors (en 1567) 2,000 livres, le revenu réel n'en était plus évalué que 400 à cause des nombreuses charges qui incombaient au titulaire commendataire:

"360 livres au curé, 120 au sacristain de *Charroux*, 180 aux religieux pour vestiaire, plus l'entretien de la maison priorale évalué 20 escus et les droits de table abbatiale, pension de messages à M. l'Abbé, etc. suivant les anciennes constitutions de l'Abbaye<sup>5</sup>".

Il ne reste plus de cette maison priorale que de vieux bâtiments avec des tourelles décapitées et une porte dont le linteau trifolié encadre un écusson mutilé. Ils enserrent à l'Ouest et au Sud l'église de dimensions médiocres mais qui a conservé, dans son abside hémicirculaire et sa tour romanes d'un style très pur, un cachet d'élégance et de recherche architecturales qui en fait l'un des petits monuments religieux les plus intéressants de la région. La surélévation du chœur par rapport au niveau du sol peut laisser supposer l'existence d'une crypte; quant à la nef, sa voûte en berceau et son mur Nord s'effondrèrent subitement le 1<sup>er</sup> juillet 1720 à 6 heures du matin, à la bien grande frayeur du bon curé, M. de *Bersac*, qui se trouvait dès cette heure matinale à son confessionnal, heureusement placé dans une petite chapelle latérale; il consigna le jour même et en détails ce tragique événement sur ses Registres paroissiaux sous la mention de "cas funeste". Il ajoute que "le Saint-Sacrement" miraculeusement conservé dans son entier fut transporté dans "l'ancienne chapelle de *Saint-Front*", toute voisine, qui fut reconsacrée à cette occasion huit jours après et dédiée à la *Sainte-Vierge* en

<sup>1</sup> M. Alex, de *Jussieu* a publié, dans le Bulletin de la Société Archéol. et Hist. de la *Charente*, de l'année 1859, pp. 83-91, un Mémoire sur les franchises accordées à la paroisse de *Benays* par l'Empereur *Charlemagne*, auquel il sera fait quelques renvois au cours de cette présente étude, plus complète

<sup>2</sup> *Benays*, jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>3</sup> Les grandes jarres que les Romains nommaient a "dolia", qui atteignaient jusqu'à 600 et 700 litres de capacité et où ils recueillaient l'huile et le vin des pressoirs, sont sans doute les ancêtres de ces ponnes.

<sup>4</sup> Le prieuré figure dans une bulle d'*Anastase IV* en 1153 au Cartulaire de *Charroux*.

<sup>5</sup> A. *Brouillet* "Indicateur Archéol. de l'Arrond. de *Civray*" — Cartulaire de *Charroux*.

Parmi les noms de prieurs mentionnés en diverses pièces on trouve:

*F. Jehan Boireau* (1503); *F. François Pastoureau* (1580), appartenant à deux familles de petite noblesse locale; *F. Panthaléon Balue*, dont le nom se trouve sur la cloche de l'église avec la date de 1606; *F. Henry de Ballu* (1627); *François Thévenet* (1721); *François Richard* (1743).

l'honneur d'une antique Madone "d'un bois très ancien et très fragile qui s'est trouvée dans tout son entier parmi les ruynes"<sup>6</sup>. Cette vieille statue se voit encore dans l'église.

Ce passé Gallo-Romain et monastique, qui est l'histoire commune d'un grand nombre de nos paroisses rurales, ne donnerait pas à *Benest* un intérêt bien grand s'il n'en tirait un tout particulier de "l'allégement de toutes charges et subsides royaux", privilège singulier et rare<sup>7</sup> dont ses habitants bénéficièrent à travers tout le Moyen âge et presque jusqu'à la Révolution; l'origine en demeure du reste assez obscure et quelque peu légendaire par le manque de tous documents antérieurs à la grande guerre *Anglaise* qui dévasta ce coin du *Poitou* et laissa comme une lacune dans son histoire locale.

A la fin du XV<sup>e</sup> siècle il était de notoriété publique que les "pancartes et lettres-patentes" établissant ces franchises étaient anciennement conservées à l'Abbaye de *Charroux* "comme étant le plus prochain lieu fort où les gens du pays à trois ou quatre lieues autour avaient accoutumé de retirer pendant les guerres leurs plus précieux effets", et qu'elles avaient disparu "dans un des brulemens et saccagemens" que les Anglais avaient fait de cette riche Abbaye.

Les témoins déposant dans une enquête ordonnée par *Henry II* en 1554-1555<sup>8</sup> sont unanimes pour l'affirmer comme le tenant des anciens du pays:

"Vénérable homme Maistre *Jehan Chauveau* licencié ès droits, juge ordinaire de la b<sup>ie</sup> de *Charroux*, a oui dire, entre autres, et tenir de Frère *Pierre Chasteigner*, abbé antique de ladite Abbaye<sup>9</sup>, qu'un certain *Anglais*, abbé de ladite Abbaye, nommé *Pierre Blanchard*<sup>10</sup>, avait été chassé de ce dit lieu de *Charroux* par les *Français* et voyant que les factions des dits Anglais estaient annéanties de tout s'en alla la nuit en secret et mit les clefs sous la porte de ladite abbaye après avoir mis le feu en icelle. Et se plaignait grandement ledit *Chasteigner*, abbé antique susdit, que ledit *Blanchard* avait fait brûler et emporté tous les titres de ladite Abbaye avec les anciennes pancartes ou lettres des immunités et privilèges desdits *Benais* et autres d'ici autour... Messire *Guillaume Chantelaube*, prêtre, tient de Frère de *Cluys*<sup>11</sup> abbé décédé trente ans sont ou environ et d'âge lors de 80 ans, et de feu *Gui de Torrent*, prêtre décédé puis dix ans et d'âge lors de 80 ans et plus, et de plusieurs autres anciens, que les bulles mêmes du Grand Pardon de *Charroux* avaient péri avec les archives de l'Abbaye dans un des pillages que lui avaient fait subir les *Anglais*".

L'enquête établissait, en outre, qu'en 1488 les habitants de *Benest* avaient été sur leur requête maintenus dans la jouissance de leurs immunités séculaires, mais, les titres royaux ainsi disparus, il ne restait plus qu'une tradition populaire suivant laquelle *Charlemagne*, ayant gagné en cet endroit une bataille sur les *Sarrazins* et fait inhumer "dans des cercueils de pierre blanche qu'on voit encore en grand nombre" les seigneurs et gens de guerre de son armée qui y avaient péri, aurait fondé à perpétuité pour le repos de leurs âmes un service annuel à chaque Mardi Saint dans l'église paroissiale bâtie par ses soins, et en outre un service de trente jours à la mort de chaque Roi de *France* ses successeurs; puis, pour indemniser les habitants des charges qui leur incombaient de ce double chef et reconnaître l'aide qu'il en avait reçue à la suite du combat, il les aurait allégés à jamais de toutes tailles et autres impôts royaux<sup>12</sup>.

Il n'est pas surprenant de rencontrer *Charlemagne* en cette affaire; l' "Empereur à la barbe fleurie" est le héros ordinaire et presque exclusif des légendes du Sud de la *Loire*, son double passage en *Aquitaine* fut, dit-on, le sujet d'un roman populaire presque contemporain et peut-être même de quelque "geste" plus locale; les Abbayes de *Charroux* et de *Nanteuil* le regardaient comme leur fondateur, les gens de *Biarge* prétendaient posséder un pan de son manteau impérial, et ceux de *Genouillé* racontaient que leur église datait du vœu qu'il avait fait un jour qu'égaré dans les grands

<sup>6</sup> Registres Paroissiaux.

<sup>7</sup> *Greux* et *Domremy* furent l'objet de franchises semblables octroyées par *Charles VII* le 30 juillet 1429 à la requête de *Jeanne d'Arc*

<sup>8</sup> Biblioth. mun. de *Poitiers*. Manuscrits de Dom *Fonteneau*. T. 1.

<sup>9</sup> *Pierre Chasteigner* de la *Roche Pozay*, permuta en 1543 avec l'abbé de la *Grenetière*. (*A. Brouillet*, Indicateur archéologique de l'arrondissement de *Civray*).

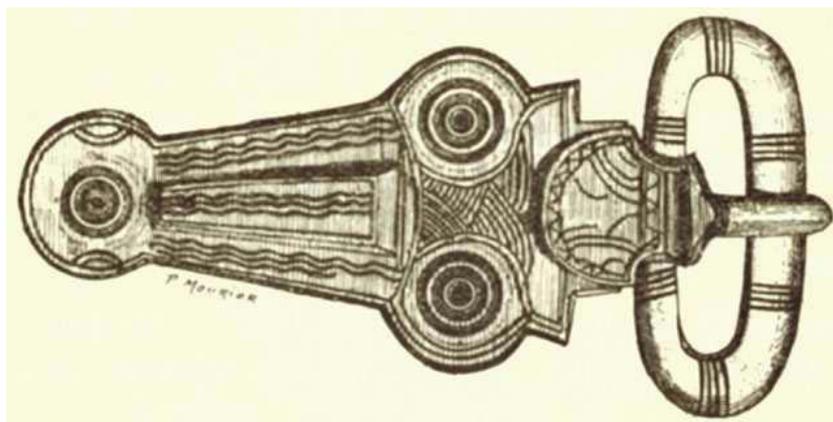
<sup>10</sup> Ce *Blanchard* ne figure pas dans la liste des abbés de *Charroux* nommés par *A. Brouillet* (ut supra).

<sup>11</sup> *Geoffroy* de *Cluys* de *Briantes*, abbé régulier en 1504 et 1816 (ut supra).

<sup>12</sup> Enquête de 1555.

bois sauvages qui couvraient le pays, sa mule en s'abattant sous lui avait fait jaillir la fontaine de leur village; très longtemps l'imagination des peuples lui attribua ce que le recul du passé laissait d'anonyme et de merveilleux dans leur histoire.

Le caractère plutôt pacifique de son voyage dans notre région doit néanmoins faire rapporter, bien mieux qu'à lui-même, l'hypothèse d'une bataille à quelqu'un de ses devanciers qui y guerroyèrent souvent. Sans remonter jusqu'à la campagne de *Clovis* contre les *Visigoths*, ni à *Charles Martel* qui pourchassa bien plus loin les bandes Sarrazines en déroute, le roi *Pépin* traqua rudement dans cette partie de l'*Aquitaine* le duc *Waïfre* révolté: *Poitiers*, *Angoulême* et *Limoges* virent même alors démanteler leurs murailles, et il n'est point invraisemblable de supposer que *Benest*, commandant un des passages de la *Charente* du côté du Nord-Est, ait pu être le théâtre d'une des nombreuses rencontres de cette guerre de huit ans (761-768)<sup>13</sup>: la libéralité du roi répondrait même assez bien à l'intérêt politique qu'on peut lui prêter en pays conquis.



Quoiqu'il en soit de cette question qui mériterait une étude critique approfondie, il est certain que de nombreux sarcophages pavent pour ainsi dire les alentours de l'église; toutefois ces sortes de cercueils monolithes ont été en usage pendant plusieurs siècles, utilisés même quelquefois pour des générations de morts qui s'y succédaient d'âge en âge, et les nombreuses constructions qui ont bouleversé le sous-sol du bourg rendent maintenant très difficile de fixer la date de ceux-ci par l'examen d'un mobilier funéraire inviolé. On a trouvé cependant en 1891 dans l'un d'eux, qui semblait bien intact, une boucle de ceinturon militaire en bronze qui suffit pour le dater du VIII<sup>e</sup> siècle au plus tard, ce qui témoignerait en faveur de la tradition, au moins en ce qui concerne une bataille du haut Moyen-âge.

La plupart de ces sarcophages sont en calcaire coquille tendre étranger au pays et connu sous le nom de "pierre d'Angoulême", qui correspond aux plus proches affleurements des terrains crétacés, distants de 15 lieues, d'où ils peuvent parvenir; des tombeaux semblables ont été découverts sur d'autres points de la région, notamment à *Ambarnac* et à *Hiesse*, et il serait curieux de chercher comment pouvait se pratiquer une exportation si lointaine de ces funèbres et pesants produits des carrières *Angoumoises*

<sup>13</sup> *Michon* (Statistique Monumentale de la *Charente* p. 64) assigne comme lieu du combat la prairie d'*Ambarnac* "où l'on voit sur une étendue considérable des sillonnements irréguliers faits de mains d'hommes qui s'élèvent à plusieurs mètres et ont dû servir à couvrir les cadavres; les hauteurs voisines sont marquées de camps retranchés et de redoutes"

La sagacité du savant archéologue a été mise en défaut par des renseignements recueillis par ouï dire et sans contrôle. La prairie en question est située à 8 kil. en amont de *Benest*, et les "sillonnements", qui se composent en réalité d'une succession de grosses mottes en deux lignes parallèles sur une centaine de mètres de longueur, sont tout à fait disproportionnés avec la destination qu'il leur suppose: des fouilles déjà anciennes y laissent voir plutôt les déblais de vieilles exploitations minières; quant aux camps retranchés, ils n'existent que dans le nom d'une ferme, *La quatre*. Du reste *Ambarnac* (autrefois *Bernac*), vieille localité qui eût aux temps Mérovingiens quelque importance, ancienne viguerie Gallo Romaine, puis siège d'un archiprêtre, et qui n'est distant que d'un quart de lieu, eût bénéficié des fondations et des largesses royales. Le même auteur ajoute que "*Vitrac* et *Montembœuf* avaient les mêmes franchises que *Benest*, mais pour une cause différente"; cette assertion ne paraît pas mieux fondée, en tous cas les archives municipales de ces localités ne contiennent aucun document qui y fasse allusion

avec les chariots primitifs et par les vieilles voies romaines défoncées de ces temps semi-barbares<sup>14</sup>.

Les services, fondés par l'Empereur, se célébraient ponctuellement, réunissant, disaient les habitants, tous les prêtres qui désiraient y participer "et jusqu'au nombre même de cinq cents", ce qui est une exagération manifeste imaginée pour les besoins de leur cause, car l'avènement de chaque Roi les mettait dans l'obligation de solliciter le renouvellement de leurs privilèges, l'impôt extraordinaire nommé "aydes" leur étant à cette occasion régulièrement réclamé. Fondés, à défaut des titres perdus, sur une jouissance immémoriale, mieux sans doute que sur la légende de *Charlemagne*, ces privilèges étaient alors confirmés par des lettres patentes qui, de règne en règne, recréaient néanmoins cette légende en lui donnant une sorte de consécration officielle.

La plus ancienne confirmation dont il reste trace fut octroyée par *Charles VIII* sur sentence des élus<sup>15</sup> de *Poitiers* en 1488. Celle de *François I<sup>er</sup>* est rappelée dans une inscription, que l'on voit encore dans l'église, gravée en caractères gothiques sur une pierre surmontée de l'écu royal accosté de deux anges<sup>16</sup>.

A l'avènement d'*Henry II* les choses n'allèrent pas toutes seules, les biens des habitants furent saisis pour le paiement de la taille et il fallut pour en faire donner main levée une sentence des commissaires royaux rendue, le 20 juillet 1555, sur enquête ordonnée par le roi le 1<sup>er</sup> février 1554.

Les successeurs de *Henry II* ne reconnurent pas davantage les franchises sans de longues procédures, si on rapproche les dates de leurs avènements de celles de leurs lettres-patentes: *Henry III* en 1578<sup>17</sup>, *Henry IV* en 1593, *Louis XIII* en 1616. *Louis XIV*, ou du moins la Régente, n'y mit pas tant de façon en 1644; *Louis XV*, en 1717, les réduisit à la simple exemption de la taille, les finances d'Etat étaient fort obérées, la paroisse resta imposable aux "suppléments pour fourrages, logements militaires".<sup>18</sup>

Les services religieux se continuaient régulièrement; à celui du 11 avril 1724 assistaient: MM. *Angély*, curé de *Vieux-Cérier* — *Coquemard*, curé de *St-Coutant* — *Philippon*, curé de *Turgon* — *Rempnoux*, curé de *Châtain* — *Billon*, curé d'*Alloue* — *Faure*, curé de *Bouchage* — *Marchand*, vicaire de *Benest* — *Chégurat*, cleric tonsuré — *Devieillehèze*, curé d'*Asnais* — *Debersac*, curé de *Benest*<sup>19</sup> — Sept prêtres étaient encore présents le 16 avril 1726; les frais variaient entre 79 et 84 livres<sup>20</sup>.

L'avènement de *Louis XVI* (10 mai 1774) amena *Turgot* au Contrôle général des Finances avec des idées de réformes qui n'étaient pas tendres aux privilèges, même datant de *Charlemagne*; il le fit voir aux gens de *Benest*. Heureusement pour ceux-ci et malheureusement pour la *France* les intrigues renversèrent le Ministre deux ans plus tard; *François de Clugny*, intendant de *Bordeaux*, le remplaçait le 12 mai 1776; la nouvelle n'en fut pas accueillie sans joie à *Benest*: on reprit courage, on se remua, on réunit quelque argent pour une nouvelle instance, et, le 27 août, M. *Girard*, syndic de la paroisse, muni des pouvoirs nécessaires et des fonds; partait pour *Poitiers*, y passait deux jours, montait en poste le 30 et descendait le 1<sup>er</sup> sept, à *Paris*, à l'hôtel de *Bourgogne*, en attendant de trouver une chambre et une pension en ville, car son séjour promettait d'être long. Il s'agissait en effet de présenter un placet au Roi, chose très compliquée par le protocole de cour et le formalisme des bureaux, Dès le lendemain, il fait accommoder par un perruquier du quartier sa coiffure un peu provinciale et commande chez le tailleur un habit à la mode, un habit vert qui, avec la culotte, ne lui coûte pas moins

<sup>14</sup> On a signalé à *Quarré-les-Tombes*, sur les confins de l'*Yonne* et de la *Nièvre*, un véritable entrepôt antique comptant des centaines de sarcophages vides et neufs en pierre également étrangère au pays. (Communication de M. S. de *Saint-Venant*). Le calcaire Jurassique du bassin supérieur de la *Charente* où est situé *Benest* est une pierre dure de taille malaisée.

<sup>15</sup> Les "élus" étaient des fonctionnaires royaux qui remplissaient à peu près le rôle de notre Administration des Contributions Directes.

<sup>16</sup> Cette inscription a été reproduite dans le mémoire de M. de *Jussieu*, cité plus haut, et dans *Michon*, op. cit., p. 64. A propos du *Claveurier*, mentionné dans la dite inscription, nous noterons que le Dictionn. des Anciennes Familles du *Poitou* de *Beauchet-Filleau* cite un *Nicolas Glaveurier*, esc. et s<sup>r</sup> de l'*Ile Gandouard*, qui était élu de *Poitiers* pour le Roi en 1505.

<sup>17</sup> M. de *Jussieu* a donné le texte de ces lettres patentes dans son mémoire.

<sup>18</sup> Lettres Patentes de déc. 1779. Bibl. Mun. de *Poitiers*. Manuscrits de Dom *Fonteneau*. T. LIII.

<sup>19</sup> Registres Paroissiaux.

<sup>20</sup> Registres Paroissiaux.

de 126 liv. "plus 1 liv. 4 sols au garçon"; il achète aussi pour 6 sols un carnet en tête duquel, en homme d'ordre qu'il est, il écrit de sa plus belle main:

"Livre de raison pour servir à moy *Girard* dans mon voyage de *Paris*, séjour que j'y feray, et pour employer la dépense que je feray dans mes courses, le tout relativement à la procuration que les habitans de *Benest* m'ont donné le 18 aoust 1776 aux fins de tanter la voye des lettres-patentes en confirmation des privilèges accordés par les rois à la Paroisse."

Ce petit cahier de papier commun, mesurant 16 cent, sur 11 et couvert en parchemin jauni par le temps, est heureusement resté aux archives municipales dans le fatras des vieilles paperasses concernant l'affaire.

Grâce à lui on peut suivre jour par jour notre syndic dans ses démarches: à la rue du Battoir où demeure son avocat, M. de *Souville*; à l'échoppe de l'écrivain public qui calligraphie mémoires et placets à 12 sous au lieu de 5 sous, prix dès simples lettres, "parce que il y entre de la bâtarde et que le style en est plus relevé"<sup>21</sup>; à *Versailles* où se trouvent la Cour et les Ministres, où il lui faut aller le 13 sept, et retourner encore le 19 et le 29 dans le carrosse public "grande cage d'osier ou six chevaux remorquaient au pas deux douzaines de malheureux voyageurs entassés"<sup>22</sup>; dans ses longues stations aux antichambres qui ne s'ouvraient que grâce à d'interminables pourboires<sup>23</sup>; chez M. de *Villeroy*, chez le contrôleur général, et chez M. de *Nogaret*, 1<sup>er</sup> commis aux placets et chez M. de *Blossac*, alors intendant du *Poitou*, rue de *Seine*, et chez M. d'*Ormesson*, intendant des Finances, à son hôtel rue *St-Antoine*, etc. etc.

On y trouve aussi les impressions qu'à temps perdu il recueille des beautés de la capitale, une liste des adresses où il lui faut frapper et une énumération par ordre alphabétique des rues de *Paris*.

Enfin le 14 oct., jugeant avoir cause gagnée, il retient à l'avance pour le retour sa place dans "la diligence, dit a la *Turgotine*"<sup>24</sup>, nom populaire qui dut le faire sourire, et qui n'était pas le dernier mot de la célérité et du confort. Elle ne partait pas tous les jours et il se trouvait encore à *Paris* le 18 pour apprendre avec consternation la mort inopinée du contrôleur général *Clugny*. Cette catastrophe compromettait gravement tout le succès de son entreprise.

Le 27 aoust 1776 je suis party de <i>Benest</i> et je me suis chargé de 738 liv. dont j'ay donné récépissé à M. <i>Neboutcy</i>	738 <sup>#</sup>
J'ay emporté de mon argent	167, 9 <sup>s</sup>
	905, 9 <sup>s</sup>
Plus reçu	189, 9 <sup>s</sup>
Je suis arrivé à <i>Paris</i> le 1 <sup>er</sup> septembre 1776 et il m'en a coûté pour dépenses les frais de voyage en poste la somme de 131 * 9 s y compris ma dépense à <i>Poitiers</i> où j'ay été obligé de séjourner deux jours cy	132 <sup>#</sup>
Dépensé à l'hôtel de Bourgogne où j'ay couché la nuit du 1 au 2 quarante huit sols cy	2, 8 <sup>s</sup>
Payé le lendemain à mon perruquier	0, 12 <sup>s</sup>
Achepté le présent livre six sols cy	6 <sup>s</sup>
Plus achepté un habit vert et culotte qui m'ont coûté y compris la façon	126 <sup>#</sup>
Au garçon tailleur	1, 4 <sup>s</sup>
Le 3, 4, 7 et 9 septembre 1776, payé au portier de notre avocat pour différentes visites quatre livres quatre sols <sup>s</sup>	4, 4 <sup>s</sup>

<sup>21</sup> *Paul Lacroix*. Le XVIII<sup>e</sup> siècle d'après *Boissieu*

<sup>22</sup> d° d° d'après *Mercier*, "Tableau de *Paris*".

<sup>23</sup> Un siècle avant *Petit Jean* disait déjà dans "Les Plaideurs".

"Ma foi, j'étais un franc portier de comédie,

On avait beau heurter et m'oter son chapeau

On n'entrait pas chez nous sans graisser le marteau

Point d'argent point de suisse, et ma porte était close."

<sup>24</sup> Le nom venait du privilège concédé récemment par *Turgot* aux entreprises de voitures publiques sur les routes royales moyennant une redevance destinée à l'entretien de ces routes. (*Paul Lacroix*, Le XVIII<sup>e</sup> siècle).  
Le billet de diligence de M. *Girard* est encore aux archives de *Benest*.

le même jour 9 septembre payé à notre avocat pour Un placet au Roy quatre-vingt seize livres	96
A son secrétaire trois livres	3
A l'écrivain public pour le faire mettre au net quatre copies et papier	12,12
Le 10 septembre j'ay été à <i>Versailles</i> avec M. l'abbé <i>Chabernaud</i> pour présenter mon placet au Roy où nous avons resté deux jours. Payé pour le carosse public pour aller et venir	15 <sup>#</sup> 8 <sup>s</sup>
Pour notre diner en arrivant	5
Pour le souper	6
Déjeuner du lendemain	1,4
A dîner	5
Pour notre chambre	4,10
Au domestique	1,4
Au perruquier	1,4
Au Suisse de M. de <i>Villeroy</i>	3
Le 13 j'ai retourné à <i>Versailles</i> pour scavoir des nouvelles de mon placet. Carrosse	8,4
Pour mon diner	2
Au domestique	12 <sup>s</sup>
Au Suisse de M. de <i>Nogaret</i> , premier commis des placets	1,4
Le 19 dud. retourné à <i>Versailles</i> aux mêmes fin que cy dessus. Carrosse	8,4
A disner	2
A souper	2
Le 20 à diner	2
A souper	2
Le 21 dud. mois de septembre diner à <i>Versailles</i>	2
Au perruquier et au domestique payé	2,8
Pour ma chambre	4,10
Pour un mémoire à M. le Contrôleur général	24
Au secrétaire	3
A l'écrivain pour 3 copies	6
Le 25 septembre au Suisse de M. le Contrôleur général	1,4
. Au secrétaire du premier commis de M. le Contrôleur général pour la recommandation de mon mémoire	48
Le 27 au Suisse de M. de <i>Blossac</i>	1,4
Le 28 au même douze	0,12
Le 29 payé pour un autre placet au Roy	72
Au secrétaire	3
A l'écrivain pour 3 coppies	6
Le même jour j'ay été à <i>Versailles</i> pour présenter ledit placet au Roy. Carrosse	8,8
A dîner.	3
A souper	2
Le 30 diner à <i>Versailles</i>	2
Chambre, domestique et perruquier détaillé à M. le Duc de <i>Chartres</i>	48
Au secrétaire	3
A l'écrivain public	3
Pour la requeste présentée à M. d' <i>Ormesson</i> , intendant des Finances, sur le renvoi dans les bureaux par M. le Contrôleur général tendant à la confirmation des privilèges et à un sursis d'impositions pour l'année proch <sup>e</sup>	72
Au secrétaire	3
Au Suisse de M. d' <i>Ormesson</i> en présentant la requête	1,4
Au secrétaire du premier commis	12
Le 14 octobre au Suisse de M. d' <i>Ormesson</i>	1,4
A l'homme de chambre pour avoir audience	6

Le même jour payé pour une place dans a diligence	85.12
Plus j'ay acheté 2 paires de bas de soye	24
Plus acheté pour 24 ^ de papier	1.4
Un bâton de cire	0.8
Une bourse à cheveux	2.10
Plus acheté 2 pères de souliers	11
Plus payé pour ports de lettres écrites et reçues en ville	2.8
Plus pour ports de lettres de la province	"
Plus acheté pour 6 <sup>s</sup> d'encre	0.6
Plus pour prix d'une culotte noire	21
Plus pour 12 repas pris en ville	24
Plus pour blanchissage.	4.2
Plus au perruquier.	13.4
Plus pour bois brûlé	12.10
Plus payé pour ma chambre et pension de 2 mois	246
Plus payé à la servante	6
Le 29 octobre 1776 payé en partant à M <sup>e</sup> L... avocat 24 * pour la suite de notre affaire cy	24
	1230 <sup>#</sup> 13 <sup>s</sup>

Adresses des personnes auxquelles j'ai à parler au sujet de la confirmation de nos titres:

1. M. de *Souville*, avocat au Conseil, rue du Battoir.
2. M. *Le Bas*, rue du Jardinnet, correspond avec M. le Garde des Sceaux.
3. M. *Desvaux*, rue des Filles du Calvaire au Marais.
4. M. de *Mariol*, rue des Vieux Augustins.
5. M. *Paporet*, secrétaire du Roy, rue des Rats.
6. M. *Parry* de Laval, rue Platrière.
7. M. *Brocuret*, premier commis au Contrôle général, rue Neuve des Petits Champs.
8. M. d'*Ormesson*, à son hôtel rue *Saint-Antoine*.
9. M. d'*Ailly*, son premier commis, même rue près la rue Royale.
10. M. *Pyron*, agent général des affaires de Mgneur le Comte d'Artois<sup>25</sup> (1), rue S<sup>te</sup> Apoline,
11. M. de Bastard, chancelier de Mgneur le Comte d'Artois.
12. M. de *Sainte Foy*, surintendant des finances de Mgneur le Comte d'Artois, rue N<sup>ve</sup> de *Luxembourg*.
13. M. de *Blossac*, rue de *Seine*<sup>26</sup>.
14. M. *Geoffroy* de *Linon*, intendant des domaines et finances de Monsieur, rue et près les Champs Elises.
15. M. le Chevalier de *Becave*, rue *St-Antoine*.

M. *D'Espaulx*, avocat au Conseil et secrétaire du Roy, cloître *St-Médéric* rue *St-Martin*, chargé de la poursuite des affaires de la paroisse.

M. *Thaboureau* des *Réauxy* contrôleur général<sup>27</sup>.

(Suit une liste des Noms des rues de *Paris* par ordre alphabétique)

Remarqué à *Paris* pendant mon séjour au mois de 7<sup>bre</sup> 1776.

1° Le Pont *St-Michel* sur la *Seine* sur lequel sont bastis des appartements magnifiques en sorte que l'on passe sur ce pont sans le reconnaître à moins qu'on en soit prévenu.

2° En descendant à gauche en entrant à *Paris*, c'est-à-dire allant à la porte *Paris* rue *St-Denis*, on trouve le Pont-Neuf sur lequel est placé la statue de *Henri IV* environ vers le milieu, à un bout du côté du château du Louvre est la Samaritaine bien artistement représentée avec le puits sa corde et le vase avec lequel elle tira de l'eau pour donner à boire à *Jésus-Christ* qui est aussy représenté couché de lassitude. L'eau tombe sans relâche dans le bassin et de là est conduite par des canaux dans la *Seine* au pied de l'édifice.

<sup>25</sup> Le *Poitou* était alors" de l'apanage de Mgneur le Comte d'Artois.

<sup>26</sup> De *Blossac* (*Paul-Esprit-Marie* de la *Bourdonnaye*), intendant de la Généralité de *Poitiers* (1750-1783).

<sup>27</sup> Ces deux derniers noms, furent ajoutés plus tard, au départ de *Paris* sans doute: *Taboureau* des *Réaux*, successeur de *Chugny* au Contrôle général, ne fut nommé que le 22 octobre.

Au sommet est l'horloge placée dans un petit clocher qu'il y a onze cloches de différentes grosseurs, et à chaque heure sonnée tous les marteaux sont en mouvement, chacun frappe son coup si à propos que cela forme un petit carillon qui est un air de couplet du cantique de la Samaritaine.

3° Sur la même rivière au dessous du Pont-Neuf est le Pont royal, en face de ces deux derniers est le château du Louvre qui forme la plus belle perspective et l'édifice le plus somptueux qu'il soit possible de voir; autour de ce château sont des galeries, au milieu est une vaste cour et au dessous sont des places publiques ornées de plusieurs statues en marbre blanc. Plus loin est la place de *Louis XV* au milieu de laquelle est sa statue sur un beau cheval, le tout en marbre blanc, deux autres chevaux ailés en face l'un de l'autre, les pieds de devant suspendus en l'air avec leurs cavaliers<sup>28</sup>. J'ay remarqué aussy une autre belle statue couchée sur les rhens ayant autour d'elle nombre de petits et tenant en mains une poignée de verges<sup>29</sup>.

L'affaire traîna; en juin 1777 on envoyait 24 liv. à un M. Reys "directeur du bureau de l'indication générale, à Paris"; le 28 may 1779 encore 96 liv. à M<sup>e</sup> *Doche-Laquintane*, procureur au Parlement, "fondé de là procuration deshabitans"<sup>30</sup>: ce ne fut qu'en décembre suivant que *Necker*, devenu contrôleur général, présenta à la signature royale les lettres patentes qui confirmaient décidément les fameux privilèges. Elles n'eurent du reste aucun effet, on n'était pas plus avancé en 1780. Avec un dévouement tenace aux intérêts de sa paroisse, qui lui fait grand honneur, le syndic ne se décourageait pas; les gens de ce temps là avaient vis à vis des pouvoirs publics une indépendance, une conscience de leurs droits que l'on ne retrouve pas. Cette année là (1780) et la suivante, il faisait de porte en porte une collecte pour parer a de nouveaux frais; elle produisait 1691 liv., on en avait déjà dépensé 1113; les procédures continuèrent.

Six ans plus tard (1787), les habitants de *Benest* refusaient de payer leurs tailles de 1788<sup>31</sup> et adressaient encore à Mgneur l'intendant de la Généralité de *Poitiers* (qui n'était plus M. de *Blossac*), une requête qui leur revenait le 24 novembre avec cette mention en marge:

"Nous Intendant faute par les habitants taillables a de la Paroisse de *Benest* de ne point justifier de l'enregistrement à la Cour des Aydes et au siège de l'Election de *Confolens* des lettres patentes du mois de décembre 1779, ordonnons l'exécution du mandement que nous leur avons adressé conjointement avec les officiers dudit siège pour l'imposition ci-dessus mentionnée.

Fait à *Poitiers* le 24 novembre 1787  
de *Nanteuil*".

Une correspondance très embrouillée laisse supposer qu'un des hommes d'affaires de *Paris*, M<sup>e</sup> *Badin*, abusant des us et coutumes de sa corporation, était l'auteur responsable des lenteurs apportées à cette formalité qui devait coûter 792 liv. 5 s; il en avait reçu lui-même 1344 en trois fois, ses comptes n'étaient jamais arrêtés, et M<sup>e</sup> *Doche-Laquintane* se plaint amèrement des tracasseries sans fin qu'il lui cause. Cinq ministres s'étaient du reste succédés en six ans aux Finances<sup>32</sup>, ce qui ne hâtait pas l'expédition des affaires.

Enfin, le 6 avril 1789, M<sup>e</sup> *Doche-Laquintane* envoie au syndic *Girard* les "lettres patentes tant anciennes que nouvelles" dont la conquête avait coûté 13 ans de démarches et plus de 3,170 livres d'argent; il y joint "le souhait que l'on soit prêt pour la tenue des Etats Généraux".

Ils s'ouvraient, en effet, un mois après (5 mai). On sait ce qu'ils firent des privilèges de toutes sortes.



<sup>28</sup> Les chevaux de *Marly*.

<sup>29</sup> Sans doute une des statues de fleuves, Le *Rhône* ou le *Rhin*, qui sont encore au jardin des Tuileries du côté de la Place de la Concorde (ancienne Place *Louis XV*).

<sup>30</sup> Archives Municipales.

<sup>31</sup> Elles s'élevaient à 2108 livres pour le principal de la taille, 1014 liv. d'impositions accessoires et 1335 liv. de capitations taillables.

<sup>32</sup> *Joly de Sailly* (1781), d'*Ormesson* (1783), de *Calonne* (nov. 1783-avr. 1787), de *Fourqueux* (av.-mai 1787), *Loménie de Brienne* (1787).